

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 25 juillet 2013 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.

Etaients présents :

Membres élus : Mme FOULTIER, M. DESOLME, Mme BONNEFOY, Mme DIGONNET, Mme POURTIER, M. FRANÇON, M. ROUCHON, Adjoint ; Mrs FAYARD, FOURNEL, Mmes MOUNIER, MONTCOUDIOL, M. ROUCHON B., Mmes SOUBEYRAN, JACOB et M. SABATIER.

Personnel administratif :

M. SAMUEL et M. SAHUC

Absents excusés

Mme FOURNIER qui avait donné pouvoir à Mme BONNEFOY
M. TOURNON qui avait donné pouvoir à M. GIRODET
Mme TARDY qui avait donné pouvoir à Mme MOUNIER
M. MONDON qui avait donné pouvoir à M. ROUCHON Jacques

Absents

M. MILLEVILLE
M. GRANGER
Mme ADMARD
M. VEROT
Melle RICHARD
Mme GOUYET
M. FOURETS

Monsieur Romain FOURNEL a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire aborde le 1^{er} point de l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 6 JUIN 2013

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 6 juin 2013.

2 - DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ART. L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire donne lecture des arrêtés pris depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

Arrêté n° 2013.125 portant souscription d'un acte d'engagement avec la SARL RUEL TP - Veyrines 43 600 Sainte-Sigolène pour le lot n°2 (enfouissement) du marché relatif à l'aménagement d'un parking au village de la Chamarèche pour un montant HT de 12 501,00 €.

Arrêté n° 2013.126 portant souscription d'un acte d'engagement avec la SARL GUERIN et fils, 9 allée ZA du Fau 43 240 Saint-Just-Malmont pour le lot n°1 (démolition, maçonnerie et voirie) du marché relatif à l'aménagement d'un parking au village de la Chamarèche pour un montant HT de 100 881,00 € avec sous-traitance des travaux relatifs à la maçonnerie à la SARL Maçonnerie Jean ROYER, les Champs de Berre 43 240 Saint-Just-Malmont pour un montant HT de 32 690,00 € et sous traitance des travaux relatifs à la voirie à la société COLAS Rhône-Alpes Auvergne secteur Ondaine Forez, La Silardière 42 500 Le-Chambon-Feugerolles pour un montant HT de 15 199,00 €.

Arrêté n° 2013.133 portant souscription d'un contrat de travail à durée déterminée avec Christelle ALINIER, 33 avenue Marineo 43 600 Sainte-Sigolène et avec Christian TORTI, 6 rue Voltaire 42 150 La Ricamarie pour assurer l'animation musicale de la fête de la Musique le 21 juin 2013 avec versement à Christelle ALINIER de la somme TTC de 111,39 € et à Christian TORTI de la somme TTC de 198,76 €. Les cotisations et contributions pour ce spectacle seront versées au guichet unique GUSO pour un montant TTC de 239,85 €.

3 - SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMENE

- **Rapport annuel 2012**

Monsieur le Maire informe que le Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Semène a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2012 lors de sa dernière réunion. Il rajoute que les 8 communes membres ont douze mois pour présenter ce rapport.

Monsieur le Maire expose que c'est une nouvelle présentation de ce rapport qui a été générée à partir du système d'informations sur les services d'eau et d'assainissement (SISPEA) et précise que c'est Monsieur Eric CHEVALIER, directeur du SES qui présentera ce rapport au Conseil Municipal. Après l'avoir remercié de sa présence, Monsieur le Maire demande à M. CHEVALIER de transmettre aux fontainiers et à l'équipe administrative du syndicat la gratitude exprimée par le Conseil Municipal à leur égard pour le travail sérieux fourni au quotidien. Avant de lui laisser la parole, il précise que l'intégralité du rapport annuel 2012 peut être consulté au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture au public.

Monsieur CHEVALIER remercie Monsieur le Maire pour son accueil et son invitation avant d'expliquer que si le rapport est obligatoire depuis 1995, sa présentation évolue au fil des années. Le rapport montre les différents indicateurs techniques, les volumes et qualités d'eaux distribuées.

Le directeur du SES précise le rôle du syndicat et rappelle qu'il est distinct du Syndicat des eaux Loire-Lignon et comment se répartissent les tâches de chacun. La population desservie par le syndicat est évaluée à 18 000 habitants, soit 7 283 abonnés en 2012. Avec 2 050 abonnés, la commune de saint-Just est la plus représentative en terme de consommation. La consommation moyenne s'élève à 90 m³ par an et par abonné et diminue depuis le début des années 2000.

Les eaux brutes provenaient jusqu'en 2005 du barrage des Plats, 1^{ère} ressource. La conduite forcée du Lignon n'est considérée qu'en alimentation de secours. Ce raccordement est devenu principal lorsque le barrage des Plats a été vidangé. Depuis, l'eau est achetée à la Ville de Saint-Etienne (stephanoise des eaux). Lorsque les travaux du barrage des Plats seront achevés, les deux ressources seront à nouveau mixées, assurant ainsi une sécurité. En 2012, un peu moins d'un million de mètres cube ont été consommés. Le souci premier du syndicat est d'entretenir le réseau, le réviser et le renouveler pour avoir un rendement le plus correct possible (83% en 2012) et réduire les pertes.

Monsieur FRANÇON demande si dans les pertes sont comptabilisées les bornes incendies.

Monsieur CHEVALIER répond par la négative puisque les bornes incendies ne font pas l'objet d'un comptage.

Le directeur insiste ensuite sur la station de traitement de Lerbret qui produit actuellement jusqu'à 250 m³/heure avant de présenter plusieurs données chiffrées apparaissant sur le rapport. Il explique par ailleurs comment grâce à l'acquisition et à l'utilisation d'un SIG (système d'Information Géographique), le patrimoine (environ 400 km de réseau) peut être surveillé et entretenu afin d'améliorer le rendement. Monsieur CHEVALIER annonce enfin que le projet principal du syndicat en 2013-2014 est la station de traitement de Lerbret qui a été réalisé en trois tranches entre les années 1960 et 1990 et qui a besoin d'être rénovée afin de donner satisfaction en terme de qualité (normes sur la présence d'aluminium par exemple) et de quantité.

Monsieur Bernard ROUCHON demande ce que va devenir la station actuelle de Lerbret.

Monsieur CHEVALIER répond que la station est essentielle puisqu'elle accueille les principales canalisations et le réservoir d'eaux brutes provenant des deux ressources. Les éléments en place devraient ainsi être conservés puis améliorés après étude réalisée par un maître d'œuvre qui proposera la solution la plus adaptée entre démolition et construction nouvelle ou réhabilitation en sachant qu'il faudra poursuivre le traitement de l'eau simultanément.

Monsieur Pascal FAYARD s'interroge sur le coût de fonctionnement des pompes de relevage (électricité) avec la voie de secours et demande si le barrage des Plats va permettre de réaliser des économies.

Monsieur CHEVALIER dit que l'arrivée de l'eau par gravité devrait en effet réduire ces coûts mais que par ailleurs la réhabilitation du barrage des Plats va engendrer des coûts de gestion qui n'existaient pas auparavant et rendant l'achat de l'eau un peu plus cher.

Monsieur le Maire rajoute que la convention signée avec le Syndicat des Barrages intègre une part de charges fixes liées aux frais de maintenance ce qui met à l'abri les collectivités de toute mauvaise surprise. Il indique que la facture d'électricité s'élève pratiquement à 100 000,00 € par an pour acheminer l'eau brute à la station de Lerbret.

Madame Emmanuelle JACOB revient sur les différents articles parus dans la presse locale où les associations critiquent les travaux entrepris sur le barrage des Plats et s'inquiètent pour l'avenir de la rivière Semène.

Monsieur CHEVALIER affirme que nécessairement, le cours de la rivière va changer puisque de naturel, il va redevenir interrompu par une retenue d'eau. Mais cela se justifie par un choix, ici la ressource en eau potable, tout en choisissant une méthode nuisant le moins possible à la rivière et en reconnaissant la modification de l'éco-système. Des études ont été réalisées et un recensement des espèces effectué démontrant que le nouvel espace naturel ne sera pas nuisible. M. le Maire précise que ce barrage est situé à proximité de la source de la rivière et que des études très poussées ont été conduites. La protection du milieu naturel doit être un objectif permanent.

4 - ENQUETE PUBLIQUE DECLASSEMENT PARCELLES A L'AUBEPINE

- **Rapport Commissaire Enquêteur**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal du 5 avril 2013, il avait été demandé l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement de terrains (203m²) au profit de

M. et Mme BUET Sébastien à l'Aubépine à Saint Just Malmont.

Par arrêté du Maire N° 13/104 du 7 mai 2013, l'ouverture d'une enquête publique a été ordonnée et M. Christian HOMBERT, directeur d'agence aménagement et urbanisme, a été désigné comme commissaire enquêteur.

Un avis d'enquête publique a été publié à deux reprises dans les journaux d'annonces légales suivantes :

- La Tribune – Le Progrès (édition Haute-Loire) les 17 mai 2013 et 6 juin 2013
- Le Renouveau, édition hebdomadaire du 16 au 22 mai 2013 et du 6 au 12 juin 2013

De plus, un avis d'enquête publique a été affiché à compter du 17 mai 2013 et pendant toute la durée de l'enquête à la porte principale de la mairie, au panneau d'affichage de la commune Place Deguillaume et au panneau d'affichage de Malmont.

L'enquête s'est déroulée du 3 juin 2013 au 17 juin 2013 inclus avec mise à disposition au public du dossier d'enquête et du registre.

Monsieur Le Maire précise que les propriétaires du village de l'Aubépine ont été invités par courrier à faire part de leur avis.

14 réponses ont été formulées. D'autre part, M. Le commissaire enquêteur a reçu un pli sous enveloppe et deux observations ont été consignées au registre. Une seule réponse négative a été recensée.

Les habitants du village proposent la création d'une aire de stationnement en stabilisé pour la période hivernale, sur le terrain restant.

Dans son rapport, M. HOMBERT, commissaire enquêteur présente ses conclusions et émet un avis favorable au déclassement des terrains et de l'aliénation au profit de M. et Mme BUET Sébastien en recommandant à la commune la réalisation d'un parc de stationnement permettant d'améliorer la vie des habitants pendant la période d'enneigement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

DE PRENDRE connaissance de l'avis favorable émis par M. HOMBERT, commissaire enquêteur, sur le dossier d'enquête publique en vue du déclassement de terrains (soit 111m² issus de la division des parcelles cadastrées section A N° 1040, 1041, et B 877 appartenant aux habitants de l'Aubépine et soit 92 m² issus du délaissé de l'ancienne départementale D 10) et de l'aliénation de ces terrains au profit de M. et Mme BUET Sébastien pour l'euro symbolique,

D'APPROUVER ces déclassements et aliénation comme décrits dans l'enquête publique

DE DONNER POUVOIR à M. Le Maire de faire établir le document d'arpentage et l'acte notarié dont les frais seront pris en charge par M. et Mme BUET.

DE DONNER POUVOIR à M. Le Maire de mandater auprès de M. HOMBERT Commissaire Enquêteur les honoraires et frais de l'enquête publique,

DE CHARGER M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- **Décision du conseil municipal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux voix (Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote puisqu'il est concerné par ce dossier, ce qui enlève sa voix et celle de M. TOURNON qui lui a donné pouvoir)

PREND connaissance de l'avis favorable émis par M. HOMBERT, commissaire enquêteur, sur le dossier d'enquête publique en vue du déclassement de terrains (soit 111m² issus de la division des parcelles cadastrées section A N° 1040, 1041, et B 877 appartenant aux habitants de l'Aubépine et soit 92 m² issus du délaissé de l'ancienne départementale D 10) et de l'aliénation de ces terrains au profit de M. et Mme BUET Sébastien pour l'euro symbolique,

APPROUVE ces déclassements et aliénation comme décrits dans l'enquête publique

DONNE POUVOIR à M. Le Maire de faire établir le document d'arpentage et l'acte notarié dont les frais seront pris en charge par M. et Mme BUET.

DONNE POUVOIR à M. Le Maire de mandater auprès de M. HOMBERT Commissaire Enquêteur les honoraires et frais de l'enquête publique,

CHARGE M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

5 - COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE SEMENE

- **Cession parcelles de terrain pour le terrain de football synthétique**

Monsieur Le Maire informe que le bureau de la Communauté de Communes « Loire Semène » a décidé lors de sa réunion du 23 avril 2013 d'acquérir à titre gratuit auprès de la commune de Saint Just Malmont les parcelles de terrain où est implanté le terrain de foot synthétique soit les parcelles :

- AN N° 228 pour 245 m²
- AN N° 229 pour 137m²
- AN N0 232 pour 8956 m²

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal

DE CÉDER à titre gratuit à la Communauté de Communes Loire Semène les parcelles cadastrées section AN N° 228, 229 et 232 correspondant à l'implantation du terrain de foot synthétique,

DE DONNER POUVOIR à M. Le Maire de signer l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître SABOT BARCET à ST Didier en Velay

M. Le Maire **PRÉCISE** que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes Loire Semène.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CEDE à titre gratuit à la Communauté de Communes Loire Semène les parcelles cadastrées section AN N° 228, 229 et 232 correspondant à l'implantation du terrain de foot synthétique,

DONNE POUVOIR à M. Le Maire de signer l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître SABOT BARCET à ST Didier en Velay,

ENTEND que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes Loire Semène.

- **Avenant à la convention de coopération avec la CCLS pour terrain synthétique**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 5 avril 2012 le conseil municipal avait approuvé la convention de coopération pour la gestion du terrain de football synthétique à intervenir avec la Communauté de Communes Loire Semène.

Monsieur le Maire informe que suite à plusieurs échanges en réunion de bureau de la Communauté de Communes Loire Semène il a été approuvé de soumettre un avenant N° 1 à la convention de coopération modifiant le contenu, notamment en ce qui concerne le remplacement de la pelouse. Celui-ci sera à la charge de la communauté de communes,

l'entretien et le remplacement du petit matériel (filets, cages, ...) restant à la charge de la commune de Saint-Just-Malmont tout comme le contrôle annuel de l'éclairage, les tests et analyses des installations.

Monsieur le Maire soumet cet avenant et propose à l'assemblée délibérante de le valider.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE l'avenant à la convention de coopération avec la Communauté de Communes Loire Semène pour la gestion du terrain de football synthétique.

6 - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

- **La Chamarèche**

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public cités en objet.

Eu égard à la démolition du tènement immobilier acquis par la commune et à l'aménagement de places de stationnement, il convient d'intervenir sur le réseau d'éclairage public.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :
4 980,21 € HT

Conformément aux décisions prises par son comité, le syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % soit :

$$- 4\,980,21 \times 55 \% = 2\,739,12 \text{ €}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal

D'APPROUVER l'avant-projet des travaux cités en référence,

DE CONFIER la réalisation de ces travaux au syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente,

DE FIXER la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 2 739,12 euros et **d'AUTORISER** Monsieur Le Maire à verser cette somme dans la caisse du receveur du syndicat départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.

D'INSCRIRE à cet effet la somme de 2 739,12 euros au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au syndicat départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence,

CONFIE la réalisation de ces travaux au syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente,

FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 2 739,12 euros et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à verser cette somme dans la caisse du receveur du syndicat départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.

INSCRIT à cet effet la somme de 2 739,12 euros au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au syndicat départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

- **Rue du 8 mai, rue Pasteur, rue du Midi**

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public cités en objet suite aux travaux de mise en séparatif des réseaux humides, le changement de la canalisation d'eau potable et la dissimulation des réseaux secs provoquant la disparition des gros poteaux en ciment et donc l'installation d'un nouvel éclairage public. Monsieur le Maire rajoute que le choix se portera sur du matériel esthétique et économe en énergie avec la volonté d'uniformiser le parc d'éclairage public de la commune. Ce choix facilitera la maintenance et sera moins coûteux.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 45 636,12 € HT. Ce montant se justifie par le nombre élevé de points lumineux (18) et les linéaires de câblage.

Conformément aux décisions prises par son comité, le syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % soit :

$$- 45\,636,12 \times 55\% = 25\,099,87 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal

D'APPROUVER l'avant-projet des travaux cités en référence,

DE CONFIER la réalisation de ces travaux au syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente,

DE FIXER la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 25 099,87 euros et **d'AUTORISER** Monsieur Le Maire à verser cette somme dans la caisse du receveur du syndicat départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.

D'INSCRIRE à cet effet la somme de 25 099,87 euros au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au syndicat départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence,

CONFIE la réalisation de ces travaux au syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente,

FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de 25 099,87 euros et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à verser cette somme dans la caisse du receveur du syndicat départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif.

INSCRIT à cet effet la somme de 25 099,87 euros au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au syndicat départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

7 - PRISE EN CHARGE DU SPECTACLE DE NOEL 2013 AVEC « YES HICH TECH »

Monsieur Le Maire informe que la commission vie scolaire propose d'organiser un spectacle de Noël pour les élèves de toutes les écoles de la commune le vendredi 13 décembre 2013 à la salle polyvalente de la Mairie.

La SCOP YES LIGH TECH, 20 rue St Joseph 42 000 SAINT ETIENNE a été retenue pour assurer cette représentation pour un coût total de 1 350,00 € TTC pour 3 représentations.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal,

D'APPROUVER la prise en charge des frais des 3 représentations pour le spectacle de Noël du 13 décembre 2013 pour un coût de 1 350,00 € TTC.

DE DONNER POUVOIR à Monsieur Le Maire de mandater auprès de la SCOP YES LIGH TECH une subvention de 1 350,00 € TTC correspondant à la représentation du spectacle du 13 Décembre 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la prise en charge des frais des 3 présentations pour le spectacle de Noël du 13 décembre 2013 pour un coût de 1 350,00 € TTC.

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire de mandater auprès de la SCOP YES LIGH TECH une subvention de 1 350,00 € TTC correspondant à la présentation du spectacle du 13 Décembre 2013.

8 - AVENANT N°1 DE LA CONVENTION AVEC LA BOULE AMICALE

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 24 octobre 2011, le conseil municipal avait approuvé la convention à intervenir avec Monsieur André MOLLE, Président de la Boule Amicale, pour la cession du boulodrome et des jeux extérieurs à la commune.

Il précise ensuite que cette convention prévoyait dans son article 2 une prise en charge par la commune des 2/3 des factures d'électricité, gaz et eau avec un système d'avance financière sur consommation mandatée au 1er avril de chaque année.

Monsieur Le Maire expose qu'il convient de modifier cet article afin que la commune pour des raisons pratiques, ne verse plus d'acompte mais la totalité de sa participation des 2/3 des factures au 31 décembre de chaque année pour les dépenses de l'année écoulée.

Pour information, M. le Maire présente un tableau récapitulant les consommations annuelles afin de vérifier s'il n'y avait pas de dérapage. Une bonne gestion est constatée puisqu'entre 2011 et 2012, la consommation d'eau a diminué de 21%, l'électricité augmente de 1,46% et le gaz de 0,95%.

Il est ainsi proposé au conseil municipal,

D'APPROUVER l'avenant N° 1 à la convention avec la Boule Amicale de Saint-Just-Malmont modifiant l'article 2

DE DONNER POUVOIR à M. Le Maire de signer cet avenant N° 1 ainsi que l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant N° 1 à la convention avec la Boule Amicale de Saint-Just-Malmont modifiant l'article 2

DONNE POUVOIR à M. Le Maire de signer cet avenant N° 1 ainsi que l'acte notarié.

9 - CESSION DE TERRAINS A LA COMMUNE DES CONSORTS PAYS AU LIEU-DIT RIOPAILLE

Monsieur le Maire informe que les propriétaires de l'indivision PAYS ont déposé une déclaration préalable pour diviser la parcelle cadastrée section AI N° 26 au lieu-dit Riopaille d'une surface de 4 958 m² en 2 lots bâtis et 2 lots à bâtir.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de cette demande, il a été demandé aux propriétaires de l'indivision PAYS de céder gratuitement à la commune 2 emprises de terrain :

- L'une destinée à l'élargissement de la voie publique donnant sur la route de Jonzieux soit une superficie de 46 m²

- La seconde destinée à la création d'une aire de stockage des ordures ménagères d'une superficie de 15 m²

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal,

D'APPROUVER les cessions gratuites à la commune de 2 emprises de terrains d'une superficie de 46m² et 15m² sur la parcelle cadastrée section AI N° 26 au lieu-dit Riopaille appartenant à l'indivision PAYS,

DE DONNER POUVOIR à M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces cessions ainsi que l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les cessions gratuites à la commune de 2 emprises de terrains d'une superficie de 46m² et 15m² sur la parcelle cadastrée section AI N° 26 au lieu-dit Riopaille appartenant à l'indivision PAYS,

DONNE POUVOIR à M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces cessions ainsi que l'acte notarié.

10 - RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE + MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jean-Luc ROBILLARD, adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, affecté principalement à la sécurité et à la surveillance des bâtiments publics communaux a présenté une demande de retraite anticipée au titre de carrière longue à compter du 1er septembre 2013.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de le remplacer à compter de cette date sur ce même grade mais sur la base de 28 heures hebdomadaires. Il précise que le recrutement a déjà eu lieu en la personne de Blandine Crespi. Ancien agent de police à Paris, elle avait postulé sur d'autres postes administratifs mais son profil a été retenu pour le remplacement de M. ROBILLARD.

C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée délibérante,

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire d'effectuer le remplacement de M. ROBILLARD à compter du 1er septembre 2013 sur la base de 28 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

DE CHARGER M. le Maire de recruter et de nommer un agent sur ce grade,

DE MODIFIER le tableau des effectifs de la collectivité notamment sur le temps de travail avec le passage de 35 h à 28h par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire d'effectuer le remplacement de M. ROBILLARD à compter du 1er septembre 2013 sur la base de 28 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe,

CHARGE M. le Maire de recruter et de nommer un agent sur ce grade,

et de **MODIFIER** le tableau des effectifs de la collectivité notamment sur le temps de travail avec le passage de 35 h à 28h par semaine.

11 - QUESTIONS DIVERSES

- **Subvention trial club des crampons**

Monsieur le Maire informe que la commission vie associative propose d'organiser à l'occasion de la fête patronale de Saint-Just-Malmont du 1er septembre 2013 un spectacle de vélo trial.

Découverte à l'occasion du Carnaval de Saint-Didier-en-Velay, l'association TRIAL CLUB DES CRAMPONS TECHNIQUAD, M. PABIOU Stéphane Cublaise 43200 ST MAURICE DE LIGNON a été retenue pour assurer cette animation pour un coût total de 500,00 euros TTC soit 2 heures d'animation.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal,

D'APPROUVER la prise en charge des frais de cette animation pour 2 heures de spectacle,

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire de mandater auprès de l'association TRIAL CLUB DES CRAMPONS TECHNIQUAD, M. PABIOU Stéphane - Cublaise - 43200 SAINT MAURICE DE LIGNON une subvention de 500,00 euros TTC pour l'animation du 1er septembre 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la prise en charge des frais de cette animation pour 2 heures de spectacle,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de mandater auprès de l'association TRIAL CLUB DES CRAMPONS TECHNIQUAD, M. PABIOU Stéphane - Cublaise - 43200 SAINT MAURICE DE LIGNON une subvention de 500,00 euros TTC pour l'animation du 1er septembre 2013.

- **Acquisition de panneaux sur roulettes pour la salle polyvalente**

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de la salle polyvalente permet de proposer une saison culturelle éclectique dans des conditions de confort et de sécurité optimales pour l'auditoire.

L'acquisition d'un podium plus particulièrement dédié à l'organisation de manifestations culturelles doit permettre d'accueillir des groupes de théâtre et des spectacles de qualité.

La commission culture a été amenée à s'interroger sur la pertinence d'acquérir des panneaux sur roulettes. L'achat de ce matériel doit à la fois servir de support pour le décor des pièces de théâtre, et à l'organisation de spectacles (changement de costumes) et d'expositions.

Il paraît important pour M. le Maire de préciser que cet équipement est destiné à rester à demeure à la salle polyvalente.

A ce titre, il convient de préciser que la proposition de la SA Doublet - 67, rue de Lille 59710 Avelina a été retenue pour un montant de 1 559,00 € HT, soit 1 864,56 € TTC.

L'acquisition des panneaux sur roulettes peut être considérée malgré son montant (prix unitaires faibles) comme une opération d'investissement car cette dépense contribue au bon fonctionnement du service municipal. En outre, ce matériel a une consistance et une durabilité suffisante pour être intégré dans le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de panneaux sur roulettes pour la salle polyvalente auprès de la SA Doublet - 67, rue de Lille 59 710 AVELINA pour un montant de 1 559,00 € HT, soit 1 864,56 € TTC.

APPROUVE l'inscription de cette dépense en section d'investissement compte-tenu de la consistance et de la durabilité des biens acquis.

PRECISE que la dépense afférente à ces travaux sera mandatée à l'article 2188 - opération 350 du budget communal.

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

- **Convention mise en commun personnel avec OGEC de Saint-Just-Malmont**

Monsieur Le Maire expose qu'auparavant la commune avait conventionné avec la Communauté de Communes Loire Semène pour la mise à disposition de Madame Sylvie CUERQ, agent communautaire, pour effectuer le transfert des enfants de l'école privée St Joseph Sacré Cœur, 1 rue du Midi, au restaurant scolaire municipal sur la base d'une durée d'une heure hebdomadaire pendant la période scolaire.

Monsieur Le Maire précise que du fait du départ de Madame CUERQ de son poste de la Communauté de Communes à compter de la rentrée scolaire 2012-2013 il a été convenu avec l'OGEC Ecole St Joseph Sacré Cœur que cet établissement mette à disposition de la commune Madame Clarice VIAL sur la base d'une heure par semaine scolaire soit 36 heures pour l'année

scolaire 2012-2013 pour effectuer l'accompagnement des élèves de l'école St Joseph Sacré Cœur au restaurant scolaire municipal situé rue des Droits de l'Homme.

Monsieur le Maire expose que le coût de cette mise à disposition s'élève à la somme de 464,04 euros TTC pour l'année scolaire 2012-2013 soit 36 h x 12.89 € (salaire net plus les charges sociales et fiscales afférentes).

C'est pourquoi, il vous est proposé,

D'APPROUVER la convention de mise en commun de personnel avec l'OGEC Ecole St Joseph Sacré Cœur 1, rue du Midi à Saint-Just-Malmont concernant la mise à disposition de Madame VIAL Clarice à la commune de SAINT-JUST-MALMONT pour une durée d'une heure par semaine scolaire pour l'année scolaire 2012-2013,

de **DONNER POUVOIR** à M. le Maire de signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant,

de **DONNER POUVOIR** à M. le Maire de mandater auprès de l'OGEC Saint-Just-Malmont la somme de 464,04 euros correspondant aux 36 heures effectuées pendant l'année scolaire 2012-2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise en commun de personnel avec l'OGEC Ecole St Joseph Sacré Cœur 1, rue du Midi à Saint-Just-Malmont concernant la mise à disposition de Madame VIAL Clarice à la commune de SAINT-JUST-MALMONT pour une durée d'une heure par semaine scolaire pour l'année scolaire 2012-2013,

DONNE POUVOIR à M. le Maire de signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant,

DONNE POUVOIR à M. le Maire de mandater auprès de l'OGEC Saint-Just-Malmont la somme de 464,04 euros correspondant aux 36 heures effectuées pendant l'année scolaire 2012-2013.

- **Remise à niveau station d'épuration de Roche Moulin et télésurveillance du poste de relèvement de la station de traitement de Malmont : demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.**

Monsieur le Maire explique que ce dossier est présenté en questions diverses afin d'être soumis à la prochaine commission du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau qui va analyser tous les projets de travaux sur le secteur. En passant à cette commission, la commune pourrait bénéficier d'un taux de subvention de 50% sur des actions prioritaires.

Monsieur le Maire expose que la collectivité doit répondre à de nombreuses obligations réglementaires en matière d'assainissement collectif notamment sur les mesures d'auto surveillance des stations ainsi que sur les normes de rejet des effluents.

Monsieur le Maire précise que ces travaux ont été chiffrés :

- à la somme de 55 255,92 euros HT comprenant la vidange du bassin d'aération, déplacement des 2 rampes d'agitateurs , déviation du déversoir d'orage entre station, remise à niveau des canaux de comptage ainsi que du système de brassage du bassin d'aération ainsi que le dégrillage pour amélioration du process concernant la station d'épuration de Roche Moulin.

- à la somme de 4 948,32 euros HT pour la fourniture, l'installation et le raccordement de la télésurveillance du poste de relèvement de la station d'épuration de Malmont, comprenant la pose et la programmation ainsi que l'aménagement d'un déversoir calibré avec une sonde de niveau pour comptabiliser les volumes déversés.

Monsieur le Maire informe que les travaux pour ces 2 opérations s'élèvent à la somme globale de 60 204,24 euros HT,

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal,

D'APPROUVER les projets de remise à niveau de la station d'épuration de Roche Moulin ainsi que la télésurveillance du poste de relèvement de la station de Malmont,

D'APPROUVER l'estimation des travaux à la somme globale de 60 204,24 euros HT,

DE DONNER POUVOIR à Monsieur Le Maire de formuler auprès du conseil général de la Haute-Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne des subventions pour la réalisation de ces travaux,

DE CONFIER à M. le Maire la réalisation de ces travaux dès que les autorisations seront délivrées ainsi que de signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les projets de remise à niveau de la station d'épuration de Roche Moulin ainsi que la télésurveillance du poste de relèvement de la station de Malmont,

APPROUVE l'estimation des travaux à la somme globale de 60 204,24 euros HT,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire de formuler auprès du conseil général de la Haute-Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne des subventions pour la réalisation de ces travaux,

CONFIE à M. le Maire la réalisation de ces travaux dès que les autorisations seront délivrées ainsi que de signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

13 - RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REPRESENTATION AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

- **Vie Scolaire**

Madame Christine BONNEFOY informe que les enfants du Centre de Loisirs présentent le clip vidéo qu'ils ont réalisé durant le mois de juillet le vendredi 26 août de 17h30 à 18h30.

Au sujet des rythmes scolaires, l'adjointe explique qu'une première ébauche a été dressée puis présentée à la commission famille jeunesse le 11 juillet puis au bureau de la communauté de communes le 16 juillet. Les propositions seront ensuite présentées aux différents conseils d'école fin septembre-début octobre en présence de M. le Maire et de M. Pichon, inspecteur académique. Pour l'instant, rien n'est figé.

Concernant le chantier de construction de l'école, le calendrier est bien suivi. En maçonnerie, la zone 1 est terminée, la zone 2 est en cours.

Vendredi 30 août, Mme BONNEFOY reçoit le personnel travaillant au restaurant scolaire et dans les écoles pour la traditionnelle réunion de rentrée. Une personne supplémentaire sera affectée au restaurant scolaire, des entretiens individuels se sont déroulés en juin-juillet et les travaux d'été dans les écoles ont été suivis par Jacques ROUCHON. Enfin, Colette GRANJON et Roselyne FERRAPIE ont été reçues en mairie afin de remplir un dossier pour l'accessibilité handicapé à l'école Saint-Joseph.

- **Travaux**

Monsieur Jacques ROUCHON explique que la démolition de la maison « BOUTE » acquise par la commune est terminée à la Chamarèche. Les ouvertures des fouilles ont débuté. Une réunion est prévue avec le cabinet Chanut, maître d'œuvre, Guérin et Royer le maçon pour démarrer la construction du mur.

Les travaux d'assainissement sont terminés rue du 8 mai, reste le passage des câbles télécoms à réaliser. Les travaux ont débuté rue Pasteur, deux habitations ont pour le moment été raccordées et le travail est rendu difficile. La rue du Midi étant terminée, l'entreprise Paulet démarre les trottoirs qui seront goudronnés début septembre.

L'adjoint rajoute que la construction de la maison de la chasse a débuté.

Les agents techniques ont restauré trois chemins avec une pose de goudron.

Monsieur le Maire rajoute qu'en ce qui concerne le chemin du Fournel, il a rencontré M. MARITAN, Maire de Saint-Romain-Les-Atheux puisqu'il dessert essentiellement des habitants de la commune de la Loire. Un arrangement a été trouvé en fonction des moyens respectifs. Les agents communaux de Saint-Just ont créé un fossé afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales et l'enrobé a été mis en œuvre avec l'employé municipal de Saint-Romain-les Atheux détaché le temps de deux journées et l'enrobé (16 tonnes) sera facturé à la commune de Saint-Romain-les-Atheux.

- **Trame**

Madame Muriel DIGONNET précise que le prochain numéro de la Trame devrait paraître courant octobre et rappelle à chacun, en particulier aux membres de l'opposition municipale, que les articles doivent parvenir à M. Franck JOURDAT au plus tard le 13 septembre 2013.

- **Urbanisme**

Monsieur Thierry DESOLME rappelle qu'une commission s'est tenue la semaine précédente et que le lendemain quatre nouveaux dossiers sont arrivés, nécessitant une nouvelle commission début août.

- **Animations**

Madame Maguy FOULTIER annonce les animations à venir. Pour la fête patronale, les affiches vont être apposées dans les commerces avec pour point d'orgue le spectacle de vélo trial du dimanche 1^{er} septembre après-midi entouré de toutes les animations habituelles tout au long du week-end.

Mme FOULTIER rajoute la tenue du forum des associations le samedi 7 septembre après-midi au G1 et informe qu'il n'y aura pas de tournoi de foot des sapeurs-pompiers cette année. A la place, un « entraînement » moto est organisé. Le vendredi 13 septembre aura lieu la fête du sport rassemblant les écoles et les associations sportives.

La commission se réunira le 10 septembre avec toutes les associations saint-justaires afin d'établir le calendrier des fêtes 2013-2014.

Enfin, l'élue annonce que l'édition 2013 du Téléthon sera avancée sur la commune au 30 novembre pour raison de disponibilité des pompiers qui prépareront la soupe aux choux avant de souhaiter de bonnes vacances à tout le monde.

- **Culture**

Madame Dominique POURTIER présente l'exposition rare et originale « récup et détournement » de Michel Villemagne, artiste stéphanois, installée salle du conseil.

Mme POURTIER annonce ensuite avoir finalisé la prochaine saison culturelle dont les livrets et affiches seront édités mi-septembre. Les cloisons scéniques évoquées plus haut entreront en fonction dès le spectacle du 12 octobre 2013 pour la plus grande satisfaction de l'adjointe qui verra son travail d'aménagement facilité. Mme POURTIER termine son propos en souhaitant de bonnes vacances à tous.

- **Personnel**

Monsieur Patrice FRANÇON rappelle que sa commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance de conseil municipal. Il informe qu'une rencontre est prévue avec Madame ARGAUD de la mission locale au titre de la formation obligatoire des agents (sécurité, habilitation électrique, CASES) pour les deux emplois avenir. Florian SABOT et Kévin MIRANDON ont demandé à suivre des formations dans leurs domaines de compétence que la collectivité a validé afin de leur permettre d'évoluer au sein de la commune ou ailleurs plus tard. Monsieur FRANÇON donne rendez-vous à chacun à la rentrée tout en souhaitant de bonnes vacances.

- **Communauté de Communes**

Monsieur le Maire précise que les travaux évoqués par ailleurs Rue Nationale sont effectués par la Communauté de Communes Loire-Semène et pour lesquels les enrobés seront terminés prochainement.

Au niveau du rond-point des Grangers, une somme de 3 300,00 € avait été inscrite au budget pour un aménagement paysager. Une réunion avec les maires de Saint-Victor-Malescours, Saint-Didier-en-Velay et le Conseil Général de la Haute-Loire est prévue avec l'entreprise Dubost en charge des travaux afin de les valider. M. le Maire rajoute que les coûts vont encore être resserrés afin d'aménager les 2 000 m² de terrain.

- **TNT**

Monsieur le Maire lance un appel afin que des foyers témoins s'inscrivent en mairie pour être suivis par le CSA qui a pris en compte les problèmes signalés.

- **Chantier de la caserne**

Monsieur le Maire informe que de l'avance a été prise sur le planning en terme de maçonnerie. Les prestations sont de qualité, l'enrochement prévu a été remplacé par du gabion.

- **Foot**

Monsieur le Maire tient à parler du sujet faisant encore la une des journaux et préoccupant élus et dirigeants des 14 clubs de foot de la rive droite du Lignon en conflit avec le district de la Haute-Loire. M. Eric PRADIER, co-président d'Interfoot a confirmé à M. le Maire que les jeunes joueraient la saison prochaine sous des couleurs de clubs ligériens sans subir de perte en nombre de licenciés. Le président du district de la Haute-Loire fait un forcing pour intimider les élus pour qu'ils ne prêtent pas leurs structures aux clubs ligériens. M. le Maire conseille à Monsieur Fournel de se consacrer au montage de ses poules de championnat et de respecter la démocratie locale en laissant agir les maires sur les missions pour lesquelles ils ont été élus tout en rappelant que les bénévoles ne sont pas des délinquants.

- **Départ**

Monsieur le Maire tient à conclure cette réunion en invitant le conseil municipal à organiser une réception en l'honneur du départ de Martine SOUCHON qui fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre. Il la remercie pour ses nombreuses années de services rendus, sa gentillesse, sa qualité d'accueil au public.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00 le 25 juillet 2013 en remerciant le public présent et en souhaitant à chacun de bonnes vacances.

Frédéric GIRODET		Maryline MOUNIER	
Maguy FOULTIER		Joan MILLEVILLE	
Thierry DESOLME		Christelle FOURNIER	
Christine BONNEFOY		Bruno SABATIER	
Jacques ROUCHON		Pascal FAYARD	
Muriel DIGONNET		B.-Christian GRANGER	
Patrice FRANÇON		Stéphanie ADMARD	
Dominique POURTIER		Bernard ROUCHON	
Robert TOURNON		Eric VÉROT	
Céline TARDY		Emmanuèle JACOB	
Alain MONDON		Fabienne RICHARD	
Romain FOURNEL		Christine GOUYET	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Jean-Paul FOURETS	
Pascale MONTCOUDIOL			